

DOTATIONS TECHNOLOGIQUES

Définition

Les **dotations technologiques** représentent les **avantages en termes de productivité** qui expliquent la **spécialisation internationale** des pays dans la production de produits particuliers.

Explications

En effet, un avantage technologique se traduit par une **productivité relative** plus élevée pour certains types de produits dans un pays plutôt que dans un autre, ou par la production de produits nouveaux souvent à haute valeur ajoutée.

Cet avantage technologique peut provenir, par exemple, de la maîtrise d'une technologie de pointe comme la robotisation.

Enjeux

- **Mettre en évidence que la spécialisation internationale ne dépend pas uniquement de la présence de dotation factorielle.**

La spécialisation internationale dépend en partie de la présence de **dotation factorielle** : La présence ou non sur le territoire d'un pays, de ressources naturelles demandées par les autres pays (pétrole, gaz, fer, terres rares, etc.), ou des coûts de production relativement plus faibles, comme les salaires.

Mais avec la **prise en compte des dotations technologiques**, il est intéressant, par exemple, de comparer la productivité du travail, ce que rapporte à l'entreprise le salarié en matière de production, par rapport à ce qu'il coûte (coût salarial) pour **connaître la réelle compétitivité en matière de travail**.

- **Savoir d'où proviennent ces avantages technologiques.**

Proviennent-ils d'un haut niveau de formation de la main d'œuvre, de l'importance du nombre d'ingénieurs, de chercheurs, de l'utilisation de machines modernes, etc. ? La réponse à cette question permettra notamment aux pouvoirs publics d'engager des actions efficaces pour améliorer la compétitivité du pays.

Indicateurs

Différents indicateurs peuvent révéler les différences de dotation technologique selon les pays, et selon le type de bien ou de service :

- La productivité du travail selon les biens et services produits, exportés et importés est un indicateur important.
- Mesurer l'**importance des exportations selon le niveau technologique des produits** : basse technologie comme un pantalon de toile, moyenne technologie comme une automobile et haute technologie comme un radar.

Erreurs Fréquentes

- **Confondre dotations factorielles et technologiques**

Les **dotations technologiques** expliquent les **coûts comparatifs** par des **différences de productivité** entre pays pour produire les différents types de biens comme l'exemple chiffré classique de Ricardo le montre bien (il faut pour produire par exemple une unité de vin 80 heures de travail au Portugal contre 120 heures de travail en Angleterre, etc.).

Les **dotations factorielles expliquent les coûts comparatifs de manière différente**.

Les différents biens sont supposés être produits dans tous les pays avec la même productivité globale mais ils nécessitent d'utiliser plus ou moins de travail ou de capital. Par exemple, produire des draps nécessite le même nombre d'heures et le même nombre de machines dans tous les pays. De même produire du vin nécessite dans chaque pays le même nombre d'heures de travail et le même nombre de machines.

Ce qui change est le coût de production : le coût du travail peut être différent selon les pays, de même que le coût du capital. Dès lors, le coût comparatif expliquant la spécialisation provient non pas d'une différence de productivité (tous les pays produisent de la même façon) mais de coût des facteurs de production lié à leur plus ou moins grande abondance.

- **Il ne faut pas croire que les dotations technologiques sont données une fois pour toute :**

Elles peuvent **évoluer dans le temps sous l'action des entreprises comme des États** (c'est le cas en Chine qui souhaite se spécialiser dans des industries autres que celles de basse technologie).

En effet, les pouvoirs publics peuvent, par exemple, favoriser une spécialisation dans le travail non qualifié en le rendant moins coûteux (baisse ou suppression des cotisations sociales, du salaire minimum ; plus grande flexibilité du marché du travail avec une suppression de certaines règles ou un moindre pouvoir donné aux organisations syndicales ; etc.).

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/> (+ mise à jour et modifications)